

- Vous avez plus de 60 ans ?
- Vous vivez à domicile ?
- Vous souhaitez être accompagné.e dans vos démarches du quotidien ?
- Vous êtes à la recherche de plus de lien social ?

## Découvrez nos abonnements seniors



# Les abonnements seniors

Ils vous permettent d'accéder à :

## Un accompagnement individuel

Un.e référent.e unique vous appuie dans l'ensemble de vos besoins et démarches individuelles :

- Démarches administratives
- Usage du numérique
- Recherche de praticiens et prise de rendez-vous médicaux
- Mise en place ou résiliation de contrats divers
- Réservation de loisirs

## Des activités collectives

Les activités collectives sont organisées au sein du lieu de vie partagé selon vos envies et aspirations. Il peut s'agir :

- D'activités physiques, créatives, artistiques
- De conférences et de débats
- De repas et événements conviviaux/festifs
- De sorties...

Ne pas jeter sur la voie publique. Février 2025 - Imprimé par Digit Offset. GROUPE SOS Seniors, N°SIREN 775 618 150.

3 formules en fonction du lieu d'accompagnement

## Au sein du lieu de vie partagé

**Formule 1** 50 € TTC/mois <sup>(1)</sup>

- Vous accédez à l'ensemble des services de l'abonnement au sein du lieu de vie partagé : activités collectives et accompagnement individuel sur mesure.
- Le.la référent.e est également disponible à distance par mail et téléphone pour tout besoin.

## Au sein du lieu de vie partagé et à domicile

**Formule 2** 120 € TTC/mois <sup>(1)</sup>  
1 visite à domicile par mois

**Formule 3** 160 € TTC/mois <sup>(1)</sup>  
2 visites à domicile par mois

- Vous accédez aux activités collectives au sein du lieu de vie partagé et vous pouvez bénéficier de l'accompagnement individuel sur mesure à domicile.
- Comme pour la formule 1, le.la référent.e est également disponible à distance par mail et téléphone pour tout besoin.

<sup>(1)</sup> L'abonnement mensuel est sans engagement et applicable sur l'année 2025. Un tarif «famille» est appliqué avec une réduction de 50% pour la deuxième personne rattachée au foyer. **Les formules 2 et 3 sont éligibles au crédit d'impôt à hauteur de 50% de la dépense mensuelle engagée.**

Rendez-vous sur le site internet  
**groupesos-seniors.org**

Rubrique « Nos solutions »,  
puis sélectionnez  
« animation d'habitat partagé ».

Pays'Âges  
10 rue de Courcy  
88000 Épinal

habitat.partage-bruyeres@groupe-sos.org

    Association Groupe SOS Seniors

Mieux-vieillir ne doit pas être un privilège